



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

Dix-septième session ordinaire

Rome, 18-22 février 2019

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DES POINTS
FOCAUX NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Note du Secrétariat

À sa dernière session, la Commission s'est penchée sur le projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre. Elle a demandé à la Secrétaire d'inviter les membres et les observateurs à faire part de leurs observations sur les besoins ou les éventuelles mesures à prendre dans ce domaine et à formuler d'autres propositions à ce sujet. Il a également été demandé au Secrétariat d'examiner et de réviser, le cas échéant, le projet relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre, en tenant compte des observations et suggestions reçues, et de convoquer les points focaux nationaux désignés par les régions pour une réunion de trois jours afin que ceux-ci examinent le projet révisé.

Le présent document contient le rapport de la première réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'est tenue du 18 au 20 juin 2018. Il est présenté à la Commission, pour examen.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.





Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

CGRFA/NFP-BFA-1/18/Report

Rapport de la première réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie), 18-20 juin 2018

CGRFA/NFP-BFA-1/18/Report

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE
RÉUNION DU
GROUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX
CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Rome (Italie), 18-20 juin 2018

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Rome, 2018

Les documents relatifs à la première réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent être consultés sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/cgrfa/meetings/nfpbra/fr/>

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES*Paragraphes*

| | | |
|------|---|-------|
| I. | Introduction | 1 |
| II. | Ouverture de la réunion | 2-4 |
| III. | Élection des coprésidents et du rapporteur | 5-6 |
| IV. | Adoption de l'ordre du jour | 7 |
| V. | Examen des besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des éventuelles mesures à prendre | 8-10 |
| VI. | Déclarations de clôture | 11-12 |

Annexes

- A. Ordre du jour de la première réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture
- B. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome (Italie), 18-20 juin 2018

I. INTRODUCTION

1. La première réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe des points focaux nationaux) s'est tenue à Rome (Italie) du 18 au 20 juin 2018. La liste des participants peut être consultée sur le site web de la réunion.

II. OUVERTURE DE LA RÉUNION

2. M. Maeen Al Jarmouzi, Vice-Président de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants.

3. M. Eduardo Mansur, Directeur de la Division des terres et des eaux de la FAO, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de Mme Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe (climat et ressources naturelles). Il a souligné l'importance du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux, qui venait d'être créé et faisait également office de Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, facilitant ainsi, en collaboration avec les partenaires de la FAO, l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des secteurs agricoles, aux niveaux national, régional et mondial. M. Mansur a évoqué le premier Dialogue à parties prenantes multiples sur l'intégration systématique de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, qui s'était tenu du 29 au 31 mai 2018, au Siège de la FAO. Cette rencontre avait permis de mettre clairement en avant l'engagement de la FAO et de ses Membres en faveur de la transformation nécessaire de l'agriculture, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et de la réduction de l'empreinte écologique de l'agriculture, notamment de l'incidence du secteur sur la biodiversité. Dans un premier temps, le Dialogue avait permis de dégager des axes de travail concrets communs, s'agissant de mettre au point des approches intégrées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité tout en augmentant la production afin de satisfaire la demande croissante de denrées alimentaires. M. Mansur a souligné qu'il fallait déterminer les besoins effectifs en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et convenir des mesures de promotion à prendre à cet égard, et que les moyens de mener une action commune en direction des priorités recensées, axée sur la coopération et les partenariats, devaient être étudiés.

4. Mme Irène Hoffmann, Secrétaire de la Commission, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Elle a réaffirmé que la réunion avait pour objectif d'examiner et de réviser, le cas échéant, le projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre, en tenant compte des observations formulées par les membres et les observateurs ainsi que des conclusions du projet de rapport révisé sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Les résultats de la réunion seraient présentés à la Commission, pour examen, à sa dix-septième session ordinaire.

III. ÉLECTION DES COPRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

5. Mme Sangay Dema (Bhoutan) et M. Axel Diederichsen (Canada) ont été élus coprésidents par le Groupe des points focaux nationaux. M. Khaled Abulaila (Jordanie) a été élu à la fonction de rapporteur.

6. Les coprésidents ont remercié le Groupe des points focaux nationaux de la confiance qui leur avait été accordée. Ils ont rappelé quelles étaient les principales tâches du Groupe, telles que la Commission les avait définies dans son rapport¹.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Le Groupe des points focaux nationaux a adopté l'ordre du jour, tel qu'il est reproduit à l'annexe A.

V. EXAMEN DES BESOINS EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET DES ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE

8. Le Groupe des points focaux nationaux s'est penché sur le document intitulé *Biodiversity for food and agriculture – revised draft needs and possible actions* (la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre)². Il a pris note des observations des pays concernant le projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre³.

9. Le Groupe des points focaux nationaux a réservé un bon accueil au document, notant que la version actuelle était mieux structurée et plus concise que la précédente. Il a ajouté que les domaines d'action prioritaires avaient été réduits de quatre à trois, mais que l'ensemble du contenu avait été redistribué entre les trois axes de travail restants⁴.

10. Le Groupe des points focaux nationaux a examiné et révisé le projet relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre, que l'on trouvera à l'annexe B du présent rapport, afin que la Commission l'examine et en mette au point la version finale, à sa prochaine session. Il a suggéré que la Commission pourrait envisager d'inviter le Directeur général à porter le document à l'attention de la Conférence. La Commission a également été invitée à demander à la FAO, une fois le document mis au point, d'envisager d'aider les Membres à mettre en œuvre les mesures que celui-ci contient et à en assurer le suivi.

VI. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

11. Les coprésidents ont clos la réunion en adressant leurs remerciements à l'ensemble des participants et au Secrétariat pour leur contribution à la réussite des travaux.

12. Mme Hoffmann a pris la parole à son tour pour remercier les participants et les coprésidents des avis exprimés pendant la réunion. Elle a noté que les débats avaient été particulièrement fructueux et que les résultats obtenus permettraient à la Commission d'aller de l'avant. Elle a également remercié son équipe pour le dévouement dont celle-ci avait fait preuve.

¹ CGRFA-16/17/Report/Rev.1, paragraphe 18.

² CGRFA/NFP-BFA-1/18/2.

³ CGRFA/NFP-BFA-1/18/Inf.1.

⁴ CGRFA-16/17/4.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

1. Ouverture de la réunion
2. Élection des coprésidents et du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Examen des besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des éventuelles mesures à prendre
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport

ANNEXE B

LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – PROJET RÉVISÉ RELATIF AUX BESOINS ET AUX ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE

1. Introduction

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les services écosystémiques qu'elle procure, est essentielle à la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles. Elle est indispensable pour que les systèmes de production et les modes de subsistance puissent faire face à l'évolution des conditions sociales, économiques et environnementales et s'y adapter, et constitue une ressource clé dans le cadre des efforts visant à assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition tout en limitant ou en réduisant les incidences négatives sur l'environnement, apportant par ailleurs de multiples contributions au bien-être et aux moyens d'existence de nombreux ménages.

2. Au cours de ces dernières décennies, l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d'existence en milieu rural et dans les zones côtières et, de manière plus générale, pour le bien-être humain et le développement durable, a été de plus en plus largement reconnue dans le cadre des programmes d'action internationaux. En 1995, la Commission des ressources phytogénétiques est devenue la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), dotée d'un mandat étendu à tous les éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture. Au fil des ans, la Commission a supervisé un certain nombre d'évaluations de l'état des ressources génétiques dans le monde dans divers secteurs (ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, ressources génétiques forestières et ressources génétiques aquatiques), adoptant par ailleurs des plans d'action mondiaux relatifs aux trois premiers d'entre eux (ci-après appelés plans d'action sectoriels mondiaux)⁵. Les objectifs de développement durable (ODD), fixés par les Nations Unies en 2015, comportent un certain nombre de cibles relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture, dont certaines ont été élaborées par la Commission. D'autres évaluations de portée mondiale, telles que celles qui émanent de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ainsi que les rapports des pays sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre de leurs stratégies et de leurs plans d'action nationaux pour la biodiversité visant à réaliser les objectifs d'Aichi sur la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ont permis de faire mieux connaître la biodiversité en général et la contribution que celle-ci apporte aux moyens d'existence et au bien-être humain en particulier.

⁵ FAO. 1996. *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-aj633f.pdf>); FAO. 2007. *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-a1260f.pdf>); FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/010/a1404f/a1404f00.htm>); FAO. 2010. *Le Deuxième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/014/i1500f/i1500f00.htm>); FAO. 2011. *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/015/i2624f/i2624f00.htm>); FAO. 2014. *The State of the World's Forest Genetic Resources* (Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières mondiales). Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i3825e.pdf>, en anglais); FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i3849f.pdf>); FAO. 2015. *Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i4787e.pdf>, en anglais); FAO (à paraître). *The State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture* (Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde). Rome.

3. En adoptant son programme de travail pluriannuel, à sa onzième session ordinaire, la Commission a décidé de lancer un processus dirigé par les pays en vue de l'élaboration du rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Rapport). En 2013, la FAO a invité les États Membres à présenter des rapports nationaux sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans leurs pays respectifs. À sa seizième session ordinaire, tenue en janvier 2017, la Commission a demandé à la FAO de mettre au point la version finale du Rapport en 2018.

4. Au cours de l'année 2016, la Commission a tenu un certain nombre de consultations régionales informelles visant à mettre en commun les informations concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, à recenser les besoins dans ce domaine et à définir les éventuelles mesures à prendre. Les besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et les éventuelles mesures à prendre à cet égard, tels qu'ils sont exposés dans le présent document, découlent de ces consultations régionales.

5. Le présent document recense les besoins en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et définit les mesures à prendre en priorité dans ce domaine, s'agissant de «la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles alimentaires et non alimentaires»⁶. Les «systèmes de production» concernés sont ceux qui intéressent les secteurs de la culture, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture. Selon la définition de la FAO, l'agriculture comprend les forêts, la pêche et l'aquaculture. On trouvera à l'appendice 1 la définition des autres concepts utilisés dans le présent document.

2. Objet

6. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, c'est-à-dire la diversité biologique qui, d'une manière ou d'une autre, contribue à l'agriculture et à la production alimentaire, est essentielle à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au développement durable et à la fourniture de nombreux services écosystémiques vitaux. Nombre de pays ont pris des mesures visant à assurer la conservation et l'utilisation durable d'un éventail de ressources génétiques (ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, ressources génétiques forestières et ressources génétiques aquatiques) et cela au moyen de stratégies diverses. La Commission a donné et donne des indications en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et cela par la voie de ses décisions et d'instruments importants, principalement à caractère sectoriel. La FAO suit de près l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces instruments ainsi que la situation relative aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) dans les divers secteurs, et en informe la Commission. Il est néanmoins nécessaire de mettre en place une gestion intégrée des divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, allant au-delà des stratégies sectorielles relatives aux RGAA et fondée sur des approches plus systématiques, étendues à l'ensemble de ces ressources, pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Des mesures spécifiques doivent être prises afin d'inverser la tendance actuelle à une déperdition de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, d'en améliorer la conservation et d'assurer son utilisation durable grâce à une gestion fondée sur des approches globales et intersectorielles, au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes.

⁶ FAO. 2013. *Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux pour l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-as644f.pdf>).

7. Les principales caractéristiques de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont les suivantes:

Principaux éléments⁷

- Les RGAA constituent un élément essentiel de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. S'agissant de ces ressources – celles qui sont directement utilisées dans les divers secteurs, telles que les variétés végétales, les races d'animaux d'élevage, les espèces d'arbres et d'autres plantes ligneuses, les souches et les espèces aquatiques, les micro-organismes et les invertébrés –, il existe des données concernant leurs caractéristiques, l'état des populations et la sélection à des fins de conservation et d'utilisation durable, mais ces connaissances varient d'une région à l'autre et selon les secteurs.
- La biodiversité associée, qui constitue un autre élément de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, est essentielle à la fourniture de nombreux services écosystémiques dont dépend la production alimentaire et agricole. Certains éléments de la biodiversité associée, tels que les pollinisateurs, les organismes présents dans le sol, les organismes aquatiques et les ennemis naturels des espèces nuisibles, dans les systèmes de production agricole, animale, aquatique et forestière et autour de ceux-ci, jouent un rôle important pour la préservation ou l'enrichissement de la biodiversité que renferment ces systèmes, contribuant ainsi à renforcer les moyens d'existence des populations rurales, à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et à favoriser la durabilité et une meilleure résilience face à des défis tels que le changement climatique.
- Un autre élément de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, c'est-à-dire les ressources qui contribuent aux principaux secteurs économiques comme celui de la pêche de capture, ainsi qu'un large éventail d'autres espèces sauvages fongiques, végétales et animales, y compris les invertébrés, qui sont récoltées principalement au niveau local. Ces aliments, qui jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans de nombreux pays, sont néanmoins de plus en plus menacés de disparition. Les espèces sauvages récoltées à des fins alimentaires constituent un élément important, quoique souvent négligé, de la biodiversité présente dans les systèmes de production et autour de ceux-ci. Certains aliments issus de la faune et de la flore sauvages sont des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées, susceptibles d'être domestiquées et qui constituent un réservoir de ressources génétiques à des fins d'hybridation et de sélection.

Évaluation et suivi

- Les connaissances sur l'état de la biodiversité associée, les services écosystémiques et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages varient d'une région à l'autre et sont souvent incomplètes. Une grande partie des invertébrés et des micro-organismes, ainsi que certaines espèces végétales et espèces animales, présents dans les systèmes de production et autour de ceux-ci, n'ont pas été enregistrés ou caractérisés et leurs fonctions au sein des écosystèmes sont encore mal comprises.
- Les programmes de suivi étant peu développés, les données dont on dispose concernant l'état et les tendances de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages, sont inévitablement fragmentaires. Les enquêtes de population et les indicateurs indirects permettent d'apprécier l'état des différentes catégories de biodiversité associée aux niveaux local, national ou régional. Le bilan qui se dégage de l'analyse de

⁷ Voir annexe 1 pour la définition des concepts utilisés dans le présent document.

ces données est mitigé, mais il y a néanmoins de nombreuses raisons de s'inquiéter de l'appauvrissement de certains des principaux éléments de la biodiversité associée.

Moteurs de changement

- La biodiversité associée et les services écosystémiques qu'elle procure sont affectés, de manière souvent négative, par un ensemble de facteurs. Cependant, cette biodiversité et ces services peuvent aussi favoriser une meilleure résilience face aux effets d'un grand nombre de ces moteurs de changement et faciliter l'adaptation des systèmes de production afin que ceux-ci puissent relever les défis actuels et futurs. Les moteurs du changement se manifestent à tous les niveaux, sur le plan local comme à l'échelon mondial, et vont de l'évolution des techniques et des pratiques de gestion au sein du secteur de l'alimentation et de l'agriculture à des facteurs plus vastes d'ordre environnemental, économique, social, culturel et politique.

Cadres juridiques et politiques

- La plupart des pays ont mis en place des cadres politiques et juridiques s'appliquant à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans son ensemble et, dans bien des cas, ils ont aussi adopté des mesures visant à préserver la biodiversité des espèces sauvages et souvent complétées par des politiques applicables à des RGAA spécifiques, ou encore ils ont intégré ces ressources dans leurs politiques sectorielles ou de développement rural. Il est de plus en plus fréquent que les politiques régissant la gestion des systèmes de production alimentaire et agricole soient fondées sur des approches tenant compte à la fois de l'écosystème et du paysage terrestre et marin. Cependant, il est rare que ces cadres juridiques et politiques visent expressément la biodiversité associée ou les aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Des accords nationaux et internationaux ont été mis en place afin de réduire la surexploitation des espèces de poissons capturées ou celle des forêts, mais les pays font rarement état de mesures d'ordre juridique et politique visant expressément les aliments issus de la faune et de la flore sauvages ou certains éléments de la biodiversité associée et le rôle que ceux-ci jouent dans la fourniture de services écosystémiques.
- Un certain nombre d'obstacles entravent la mise au point et l'utilisation de politiques efficaces visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, de la biodiversité associée. La mise en œuvre d'instruments efficaces est parfois compromise par l'absence de ressources humaines et financières suffisantes, un manque de sensibilisation et des connaissances insuffisantes de la part des parties prenantes, l'absence de volonté politique ou de gouvernance et une faible coopération entre les organismes d'exécution.

Gestion et coopération

- De nombreuses communications font état des efforts de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la biodiversité associée, mis en œuvre afin de promouvoir la fourniture de services écosystémiques de régulation et de soutien.
- On signale un recours accru à des pratiques de gestion considérées comme étant favorables à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Il est cependant nécessaire de mieux comprendre la façon dont ces pratiques influent sur l'état de cette biodiversité.
- La gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la promotion du rôle que celle-ci joue dans la fourniture de services écosystémiques exigent une coopération multipartite, intersectorielle et internationale. L'utilisation de cette biodiversité transcende les frontières internationales et les limites conventionnelles entre

les secteurs. Les cadres de coopération qui existent aux niveaux national, régional et international aux fins de la gestion des ressources génétiques dans les divers secteurs de l'alimentation et l'agriculture sont relativement bien développés.

8. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture présentent un certain nombre de difficultés, tenant par exemple au fait que cette biodiversité couvre de nombreux domaines et secteurs – allant des RGAA et de la biodiversité associée, notamment les pollinisateurs et les micro-organismes présents dans le sol, jusqu'aux habitats et aux écosystèmes –, qu'il n'est pas possible de gérer isolément les uns des autres. L'une des difficultés dont les pays font état concerne la nécessité de mettre en place des mécanismes de collaboration et de coopération intersectorielles pour assurer une gestion efficace de la biodiversité.

9. Les plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission visent les RGAA, définissent des priorités stratégiques en vue de l'utilisation durable, du développement et de la conservation des ressources génétiques et contiennent des dispositions relatives à la collaboration, au financement et à la mise en œuvre. La Commission guide, appuie et suit la mise en œuvre de ces plans d'action et elle évalue l'état d'avancement de leur exécution à intervalles réguliers, de même que l'état des éléments des RGAA auxquels les plans s'appliquent respectivement.

10. Les besoins et les [éventuelles] mesures à prendre, qui sont énoncés dans le présent document, ont été définis en tenant compte des difficultés signalées par les pays pendant l'élaboration du Rapport. Une grande place est donnée aux mesures visant à améliorer les connaissances relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, aux éléments moins connus de cette biodiversité (aux niveaux des espèces et des écosystèmes), comme la biodiversité associée, ainsi qu'à faire mieux comprendre les incidences des différentes pratiques et approches en matière de gestion sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. L'accent est également mis sur la nécessité de mettre en œuvre des approches et mesures concrètes afin d'améliorer la gestion de cette biodiversité et, plus particulièrement encore, sur l'importance de la coopération et de la collaboration, à tous les niveaux, aux fins de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

11. Compte tenu de la nécessité d'éviter tout chevauchement et de travailler en collaboration et en coordination, le présent document fournit un cadre général pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble. Les pays doivent prendre des mesures en tenant compte de leurs priorités nationales et des engagements pris au niveau international, le cas échéant. Le document ne modifie ni ne remplace les plans d'action sectoriels mondiaux existants. Bien au contraire, il les complète et met en place un cadre général favorable à leur mise en œuvre cohérente. Par ailleurs, compte tenu des travaux intersectoriels de la Commission sur l'accès aux RGAA et le partage des avantages en découlant, ces questions ne sont pas traitées ici.

3. Nature du document

12. Le présent document vise à promouvoir une action coordonnée dans les divers secteurs liés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes. Les mesures qui y sont énoncées sont d'application volontaire et à caractère non contraignant. Il ne s'agit pas de remplacer les plans d'action sectoriels mondiaux pour les RGAA ou autres accords internationaux, ni de faire double emploi avec ces instruments, mais de contribuer à leur mise en œuvre harmonieuse, selon qu'il convient. Le document doit être mis à jour, selon les exigences.

4. Objectifs

13. S'agissant de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la biodiversité associée, et des services écosystémiques de régulation et de soutien qu'elle procure, les mesures énoncées dans le présent document visent à:

- sensibiliser tous les acteurs concernés – des producteurs aux consommateurs et aux décideurs – à l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ;
- mettre en place un cadre favorable à la mise en œuvre cohérente des plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission et à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages et, donc, à la conservation de toutes les formes de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, comme base pour assurer la sécurité alimentaire et une alimentation et une agriculture durables et pour lutter contre la pauvreté;
- promouvoir la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, au sein des systèmes de production et des écosystèmes terrestres et aquatiques, qui sont essentiels aux services écosystémiques et à la résilience, afin de favoriser le développement économique et de lutter contre la faim et la pauvreté, en particulier dans les pays en développement, mais aussi de proposer des options pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- définir les principes de base et le cadre conceptuel pour l'élaboration et l'adoption de politiques, lois et programmes nationaux pour la gestion, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- renforcer la coopération intersectorielle et l'échange d'informations aux niveaux national, régional et international et améliorer les capacités institutionnelles, notamment dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la formation en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- améliorer la collecte de données et l'élaboration de mesures et d'indicateurs permettant d'évaluer l'incidence des différentes pratiques et approches en matière de gestion sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes; et
- réduire les répétitions involontaires et inutiles d'actions en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des efforts menés aux niveaux mondial, régional et national en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

5. Structure et organisation

14. Le présent document définit un ensemble de mesures [éventuelles] intégrées et interdépendantes, organisées autour de trois domaines d'action prioritaires, en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Nombre de ces [éventuelles] mesures à prendre sont pertinentes au regard de plusieurs de ces priorités.

Domaine d'action prioritaire 1: évaluation et suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine d'action prioritaire 2: gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine d'action prioritaire 3: cadres institutionnels relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

15. Les [éventuelles] mesures à prendre ne sont pas indiquées par ordre de priorité, la priorité relative de chacune d'entre elles ainsi que les calendriers correspondants pouvant être très variables d'un pays et d'une région à l'autre. Cette priorité sera fonction des éléments mêmes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, du milieu naturel ou des systèmes de production concernés, des

capacités de gestion effectives, des ressources financières disponibles ou des orientations générales déjà en cours de définition pour la gestion de cette biodiversité.

16. Pour chacun de ces domaines d'action [éventuels], une introduction présente les besoins recensés sur la base des rapports établis par les pays au titre de leur contribution à l'élaboration du Rapport et des processus de consultation mentionnés plus haut. Un certain nombre de priorités spécifiques sont ensuite énoncées, avec pour chacune l'indication de l'objet et des [éventuelles] mesures à prendre.

DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 1: ÉVALUATION ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

1.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 2: GESTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

2.1 Promotion d'approches intégrées pour la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

2.2 Amélioration de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 3: CADRES INSTITUTIONNELS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

3.1 Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation

3.2 Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs

3.3 Coopération et financement

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 1: ÉVALUATION ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Introduction

L'identification, la caractérisation, l'évaluation et le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (voir appendice 1 pour la définition des concepts utilisés dans le présent document) sont des étapes essentielles à la conservation et à l'utilisation durable de cette biodiversité. S'agissant de l'état et de l'évolution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et de sa gestion aux niveaux national, régional et mondial, la situation en matière d'évaluation et de suivi n'est pas homogène et la couverture souvent limitée et partielle. L'étendue et la nature des lacunes actuelles en matière de connaissances varient aussi considérablement selon les différentes catégories de biodiversité.

Pour les ressources génétiques des plantes cultivées, les ressources zoogénétiques et les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) – ainsi que pour les espèces largement récoltées dans la nature (comme les arbres forestiers et autres essences ligneuses et les espèces visées par la pêche de capture) –, des inventaires et des informations sont disponibles, mais à des degrés divers d'une région à l'autre et selon les secteurs. Au niveau mondial, des systèmes de suivi applicables aux RGAA ont été mis au point, tels que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS), le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et le Système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN) de la FAO.

Le suivi des principaux écosystèmes ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture est généralement assuré, aux niveaux national, régional et mondial, pour les zones humides intérieures et côtières, les récifs coralliens, les mangroves, les prairies sous-marines, les forêts et les pâturages, bien que de manière plus ou moins approfondie.

En revanche, une grande partie des espèces appartenant à la biodiversité associée qui fournissent des services écosystémiques de régulation et de soutien, en particulier les micro-organismes et les invertébrés, doivent encore être identifiées et documentées. S'agissant des tendances relatives aux populations, les éléments d'information dont on dispose pour certains groupes taxonomiques (en particulier pour certains vertébrés) sont relativement nombreux, alors que pour d'autres groupes les connaissances sont quasiment inexistantes. La caractérisation des différentes espèces et leur systématisation sont souvent très difficiles et il est possible de recourir à la métagénomique et autres méthodes apparentées pour déterminer les assemblages.

Dans bien des cas, les contributions que les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture apportent à la fourniture de services écosystémiques sont peu connues, de même que les effets de certains facteurs (y compris le changement climatique) sur la taille des populations et leur répartition et sur les relations écologiques qui sous-tendent la fourniture de services écosystémiques.

Compte tenu de ce qui précède, d'une manière générale, il est nécessaire d'accroître la disponibilité de données et d'informations. En particulier, il faut améliorer les méthodes utilisées pour répertorier, conserver et analyser les données (y compris celles issues des systèmes d'information géographique) relatives aux variations dans l'abondance et la répartition des espèces et des écosystèmes, et renforcer les capacités de suivi et d'évaluation, en augmentant le nombre de taxonomistes qualifiés, par exemple.

Priorité 1.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est constituée d'une multitude d'espèces et, à travers celles-ci, de populations, de variétés, de races et de souches. Compte tenu de l'importance

primordiale que revêtent les RGAA et la caractérisation, l'évaluation et le suivi de ces ressources, des dispositions à cet égard ont été inscrites dans les plans d'action sectoriels mondiaux respectifs.

Il est nécessaire d'améliorer les connaissances relatives à d'autres espèces ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple la biodiversité associée qui fournit des services de pollinisation, des services de régulation des organismes nuisibles et des maladies ainsi que des aliments issus de la faune et de la flore sauvages, et les écosystèmes et les habitats dans leur intégralité, en tirant parti des données disponibles et en les renforçant, si possible. Compte tenu de la grande diversité des éléments qui composent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et au vu des écarts qui existent entre les pays en termes de besoins et de capacités, il faut que les espèces, les écosystèmes ou les services écosystémiques devant faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi en priorité soient déterminés au niveau national.

Un large éventail de pratiques et d'approches en matière de gestion utilisent divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et sont ainsi considérées comme contribuant à son maintien et à son utilisation accrue. Parmi ces pratiques et approches figurent celles qui sont utilisées au niveau de la production (comme l'agriculture de conservation, la gestion de la pollinisation, l'agriculture biologique et la gestion intégrée des organismes nuisibles), les systèmes de production mixte (tels que l'agroforesterie, les systèmes intégrant culture, élevage et aquaculture et les pratiques de diversification en aquaculture), les pratiques de remise en état et les approches suivies au niveau des écosystèmes terrestres et aquatiques (notamment les approches écosystémiques de la pêche et de l'aquaculture, la gestion durable des forêts et l'agroécologie). Cependant, dans la plupart des cas, il est difficile d'établir dans quelle mesure ces pratiques et approches sont utilisées et cela en raison des différentes échelles d'intervention, des divers contextes et de l'absence d'informations concernant leur mise en application. Si l'on considère généralement que les pratiques axées sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ont une incidence positive sur celle-ci, il est néanmoins nécessaire de poursuivre les recherches et de mettre au point des méthodes d'évaluation appropriées à cet égard.

[Éventuelles] Mesures à prendre

Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

1.1.1 Promouvoir la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux en vue d'améliorer la caractérisation, l'évaluation et le suivi des ressources génétiques auxquelles ils s'appliquent, le cas échéant.

Biodiversité associée et services écosystémiques

1.1.2 Améliorer la connaissance des effets de certains facteurs (y compris le changement climatique) sur la taille des populations et la répartition de la biodiversité associée, ainsi que sur les relations écologiques qui sous-tendent la fourniture de services écosystémiques.

1.1.3 Déterminer au niveau national, selon qu'il convient, les espèces, les écosystèmes ou les services écosystémiques devant faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi en priorité.

1.1.4 Définir les responsabilités en matière de conservation et de suivi de la biodiversité associée et des services écosystémiques que celle-ci procure. Un organisme national (opérant dans le secteur de l'agriculture ou de l'environnement, ou les deux, par exemple) pourrait ainsi être chargé de recueillir des données et de mener des activités de suivi.

1.1.5 Utiliser, dans la mesure du possible, les systèmes de suivi existants (tels que les dispositifs mis au point pour les objectifs de développement durable [ODD], la Convention sur la diversité biologique [CDB] ou la Commission) ainsi que les données et les indicateurs disponibles au niveau national, et étudier les indicateurs qui pourraient être applicables à des fins multiples.

1.1.6 Compte tenu des initiatives internationales pertinentes et des moyens et méthodologies existants, renforcer les outils, les normes et les protocoles disponibles pour la collecte des données, le recensement, l'évaluation et le suivi, ou en mettre au point de nouveaux.

1.1.7 Inscire les systèmes de suivi nationaux existants (tels que les dispositifs mis au point pour les ODD, la CDB ou la Commission) dans un cadre plus général, applicable à la biodiversité pour

l'alimentation et l'agriculture, en vue d'améliorer l'évaluation et le suivi de cette biodiversité en tirant pleinement parti de l'ensemble des données et des indicateurs disponibles au niveau national.

Gestion intégrée

1.1.8 Mettre au point des outils pour la collecte de données et la méthodologie d'analyse correspondante, ainsi que des systèmes de gestion des connaissances et des méthodes participatives pour l'échange et la diffusion des savoirs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris sa gestion intégrée.

1.1.9 Accroître la disponibilité de données permettant d'établir dans quelle mesure les pratiques et approches de gestion sont utilisées, en tenant compte des savoirs traditionnels.

1.1.10 Élaborer et mettre en application des méthodes, y compris des moyens indirects, permettant d'évaluer l'incidence des pratiques de gestion sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la fourniture de services écosystémiques.

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 2: GESTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Introduction

La gestion de la capacité de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à fournir un ensemble de services écosystémiques comporte un certain nombre d'activités, à mener à divers niveaux (allant des ressources génétiques et des espèces au paysage terrestre ou marin), dont la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité.

Dans le contexte de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, le terme «utilisation» renvoie aux différentes pratiques et activités liées à la culture ou à l'élevage d'espèces domestiquées, à la mise en œuvre d'activités (structurées ou non) d'amélioration génétique et à la domestication d'autres espèces sauvages, à l'introduction d'espèces domestiquées ou d'espèces sauvages dans de nouveaux systèmes de production, à la gestion des espèces sauvages, de la biodiversité associée et de leurs habitats dans les systèmes de production et autour de ceux-ci en vue de promouvoir la fourniture de services écosystémiques, ainsi qu'à la récolte d'aliments et d'autres produits dans le milieu naturel.

Le terme «utilisation durable», appliqué à la biodiversité associée, englobe principalement deux domaines d'action: a) la gestion *in situ* de toute la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, afin de préserver la diversité des organismes et leurs interactions et d'assurer ainsi la fourniture de services écosystémiques en continu; et b) la domestication et la sélection ciblées de certaines espèces en vue d'améliorer la fourniture de services écosystémiques. Il est largement reconnu que la gestion de la diversité, notamment celle des habitats des espèces appartenant à la biodiversité associée, contribue à la résilience des systèmes de production et des moyens d'existence, à la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à l'intensification durable de la production alimentaire et agricole. À quelques exceptions près, les espèces appartenant à la biodiversité associée ne sont pas visées par les activités de sélection et d'amélioration génétique.

De nombreuses pratiques et approches de gestion mises en application au niveau de l'exploitation, du peuplement forestier ou autre unité de production, de l'écosystème ou encore du paysage terrestre ou marin, sont considérées comme ayant une incidence positive aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. D'autre part, au niveau du système de production, les principaux facteurs de changement qui agissent de manière négative sur cette biodiversité et sur les services écosystémiques associés, sont eux aussi liés aux pratiques de gestion, en particulier les changements dans l'utilisation et la gestion des terres et des eaux, la pollution, l'utilisation excessive d'intrants externes et la surexploitation des ressources. L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de pratiques et d'approches axées sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les initiatives visant à atténuer et à éviter celles qui ont des effets négatifs, présentent un certain nombre de difficultés. Par exemple, si chacun des éléments de cette biodiversité – des divers gènes et espèces de plantes, d'animaux et de micro-organismes jusqu'à l'ensemble de l'écosystème – revêt une importance, il n'a cependant aucune existence propre et doit donc être géré dans le cadre du paysage terrestre ou marin au sens large. Par conséquent, il s'avère nécessaire, notamment, de rassembler et mobiliser les différentes parties prenantes, à l'échelle du paysage terrestre ou marin concerné.

S'agissant de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, d'autres priorités pourraient être mises en avant, notamment:

- i) promouvoir des activités visant à renforcer et préserver les savoirs traditionnels qui contribuent à la gestion durable de cette biodiversité. De nombreuses connaissances ont déjà été perdues, sans jamais avoir été documentées, et cette déperdition se poursuit à mesure que les pratiques traditionnelles perdent du terrain;
- ii) conserver des zones d'habitats naturels ou semi-naturels dans les systèmes de production et autour de ceux-ci, y compris ceux qui font l'objet d'une gestion intensive, en procédant si nécessaire à la remise en état des habitats endommagés ou au rétablissement des liens entre les habitats fractionnés;

- iii) s'attaquer à des menaces spécifiques, telles que les espèces exotiques envahissantes ou certaines pratiques non viables adoptées dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de la pêche ou de l'aquaculture; et
- iv) promouvoir et étendre l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'approches axées sur l'écosystème ou sur le paysage terrestre ou marin pour la gestion des systèmes de production, afin d'assurer la fourniture de services écosystémiques et d'améliorer les moyens d'existence.

Dans le contexte de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, par conservation *in situ* on entend notamment les mesures qui visent à favoriser la préservation et l'évolution continue de cette biodiversité dans les systèmes de production (culture, élevage, forêt, aquaculture et systèmes mixtes) et autour de ceux-ci. En revanche, le terme conservation *ex situ* s'applique notamment à la conservation des divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en dehors de leur habitat habituel, dans les systèmes de production et autour de ceux-ci. Il peut s'agir de mesures de préservation des organismes vivants sur des sites tels que les jardins botaniques, les peuplements *ex situ*, les aquariums, les banques de gènes de terrain, les jardins zoologiques ou les élevages de races rares, ou encore du stockage de semences, de pollen, de tissus végétaux pour multiplication ou de matériels (semence ou embryons d'animaux, par exemple) cryoconservés dans des banques de gènes.

Les priorités en matière de conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont été définies par la Commission dans ses plans d'action sectoriels mondiaux. De manière générale, au cours de ces dix dernières années, la conservation *ex situ* a bien progressé dans tous les secteurs des RGAA, alors que pour la conservation *in situ* et sur le lieu d'exploitation les difficultés ont augmenté, en particulier celles découlant de facteurs économiques.

Compte tenu de ce qui précède, sur le plan des ressources, les obstacles tiennent généralement à des problèmes de financement, au manque de personnel qualifié ainsi qu'à des ressources techniques insuffisantes. S'agissant des ressources humaines, on constate principalement des carences au niveau de la taxonomie et de la systématique. L'absence d'une approche interdisciplinaire en matière de recherche contribue à entraver les efforts qui sont déployés en vue d'améliorer les méthodes et stratégies de conservation. Compte tenu du manque de ressources, il est plus difficile de combler les lacunes en matière de connaissances dont il est question plus haut, de mettre en œuvre les programmes ou encore de mettre en application les règlements en faveur de la protection de la biodiversité. Les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation axées sur la conservation et visant les parties prenantes à tous les niveaux – des producteurs aux décideurs –, doivent être renforcées.

D'autres obstacles sont les faiblesses qui existent au niveau des cadres juridiques, politiques et institutionnels et de leur mise en application. La fourniture de services écosystémiques de régulation et de soutien et la conservation de la biodiversité associée qui les sous-tend ne sont pas suffisamment prises en compte dans les politiques visant les divers secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, ni dans celles qui s'adressent à d'autres secteurs de l'économie. Par ailleurs, les cadres de politique générale relatifs à la biodiversité tiennent peu compte de la biodiversité associée. Dans les pays où des politiques et des lois pertinentes ont été élaborées, la mise en œuvre de ces instruments est souvent inadéquate.

Une autre contrainte largement reconnue tient à une collaboration et une coordination insuffisantes entre les parties prenantes. On constate généralement un manque de coordination intersectorielle, en particulier au niveau des politiques. D'autres difficultés sont liées à l'absence de liens adéquats entre les ministères, entre les chercheurs et les décideurs ainsi qu'entre les décideurs et les producteurs ou les communautés locales.

Priorité 2.1 Promotion d'approches intégrées pour la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

De nombreuses pratiques et approches sont utilisées pour la gestion de divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, contribuant ainsi à préserver cette biodiversité et à en favoriser une utilisation accrue, dans les systèmes de production comme en dehors de ceux-ci. Pour sa part, la biodiversité associée fait souvent l'objet d'une gestion indirecte, plutôt que de mesures spécifiques visant à en assurer la conservation ou l'utilisation durable.

S'agissant de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, le champ couvert par les approches mises en œuvre s'étend du paysage terrestre ou marin au système de production ou à la parcelle individuelle. Des approches au niveau du paysage terrestre ou marin et une planification intégrée de l'utilisation des terres et des eaux ont été adoptées, du moins dans une certaine mesure, dans bien des pays. Des pratiques telles que la gestion durable des forêts, l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, l'agroécologie et la régénération sont également mises en œuvre dans nombre de pays. Au niveau des systèmes de production, certaines pratiques de diversification ainsi que des pratiques et approches de gestion et de production spécifiques peuvent contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Ces approches et pratiques devraient être appliquées à plus grande échelle. Cependant, leur adoption et leur mise en œuvre sont difficiles en raison de lacunes aux niveaux de la recherche, des connaissances et des capacités, du manque de ressources et de l'absence de cadres favorables.

Les pratiques et approches de gestion qui s'appuient sur les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont souvent relativement complexes et exigent une bonne compréhension des espèces qui composent l'écosystème, de leurs fonctions au sein de l'écosystème et de leurs relations trophiques. Ces pratiques et approches qui peuvent être propres au contexte et fortement basées sur les connaissances, apportent généralement des avantages à long terme plutôt qu'à court terme. Face à ces défis et afin de promouvoir une mise en application à plus grande échelle, il est nécessaire de fournir un soutien technique et un appui en matière de politiques et de renforcer les capacités.

[Éventuelles] Mesures à prendre

Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

2.1.1 Promouvoir la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux afin de favoriser l'utilisation durable des ressources génétiques auxquelles ceux-ci s'appliquent.

Gestion intégrée

2.1.2 Promouvoir des pratiques et approches en matière de production alimentaire et agricole durable qui utilisent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et contribuent à sa conservation et à sa restauration, tout en améliorant les moyens d'existence, les résultats économiques et la santé de l'environnement.

2.1.3 Lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'approches intégrées pour la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, tenir compte des facteurs de changement qui affectent de manière négative cette biodiversité et les services écosystémiques associés.

2.1.4 Promouvoir les activités de recherche, en particulier la recherche participative, sur les pratiques et approches de gestion qui utilisent les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

2.1.5 Recenser les meilleures pratiques de gestion (y compris celles qui sont fondées sur les savoirs traditionnels), celles qui contribuent à améliorer la conservation et l'utilisation durable de la

biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et élaborer des directives et des outils visant à en faciliter la mise en œuvre, le cas échéant.

Priorité 2.2 Amélioration de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

Des systèmes pour la conservation des RGAA sont déjà en place, mais avec des différences au niveau régional quant à leur couverture et à leur efficacité. Par ailleurs, dans ses plans d'action sectoriels mondiaux, la Commission a défini les priorités pour la conservation de ces ressources. S'agissant de la conservation de la biodiversité associée, les défis à relever sont nombreux, en particulier l'absence d'informations adéquates concernant les méthodes et stratégies de conservation *in situ* et de conservation *ex situ*. En ce qui concerne plus particulièrement la conservation *ex situ*, il existe encore des obstacles biologiques et techniques à la conservation à long terme de certaines espèces, par exemple de celles qui ne peuvent pas être cultivées ou élevées. Un autre obstacle concret tient à la difficulté de cibler des espèces spécifiques de la biodiversité associée pour les programmes de conservation. Dans bien des cas, il peut s'avérer plus efficace de donner la priorité à des méthodes et approches de conservation visant les écosystèmes plutôt que des espèces précises.

Dans d'autres domaines prioritaires, il faut notamment s'attaquer en priorité aux problèmes sous-jacents relatifs aux connaissances, aux ressources et aux politiques, qui entravent la mise en place de programmes de conservation efficaces pour la biodiversité associée. S'agissant des activités et stratégies de conservation en soi, il convient de s'attacher en priorité à étendre la conservation *in situ* au moyen de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'en recourant le cas échéant à des pratiques de gestion traditionnelles en association avec les communautés locales ou autochtones. Dans ce contexte, il est important d'améliorer la structure du paysage afin de fournir un habitat aux espèces appartenant à la biodiversité associée. Il convient de promouvoir le transfert de connaissances et de compétences entre les communautés et au sein de celles-ci, ainsi qu'entre les générations, afin d'assurer la continuité de la conservation, du développement et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des fonctions écosystémiques que celle-ci procure.

[Éventuelles] Mesures à prendre

Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

2.2.1 Promouvoir la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux en vue d'améliorer la conservation *in situ*, la conservation sur le lieu d'exploitation et la conservation *ex situ* des ressources génétiques auxquelles ceux-ci s'appliquent respectivement.

Biodiversité associée et services écosystémiques

2.2.2 Déterminer au niveau national les espèces, les écosystèmes et les services écosystémiques dont la conservation est prioritaire et définir des cibles ou des objectifs au regard de ces priorités.

2.2.3 Renforcer les programmes de conservation, en particulier de conservation *in situ* ou sur le lieu d'exploitation, susceptibles d'être plus efficaces pour de nombreux types de biodiversité associée ainsi que pour les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, et chercher à tirer le meilleur parti de la complémentarité entre les approches de conservation *in situ* et de conservation *ex situ*, le cas échéant.

2.2.4 Promouvoir la conservation en associant des techniques innovantes aux pratiques de gestion traditionnelles, selon qu'il convient, et en améliorant leur utilisation pour la caractérisation, la collecte, le stockage, la documentation et la gestion des données.

2.2.5 Mettre en place ou renforcer, y compris au niveau local, des infrastructures efficaces pour la conservation des micro-organismes, des invertébrés et autres espèces appartenant à la biodiversité associée, et améliorer la documentation relative aux collections et les aperçus correspondants, dans les pays.

2.2.6 Créer ou renforcer, y compris aux niveaux national et régional, des réseaux permettant d'établir des liens entre les utilisateurs et les communautés qui contribuent à préserver la biodiversité associée et les services écosystémiques, sur le lieu d'exploitation et *in situ*, les instituts de recherche, les scientifiques et autres parties prenantes concernées.

Gestion intégrée

2.2.7 Promouvoir des systèmes de production polyvalents applicables à la fois à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, tels que les forêts à usages multiples.

2.2.8 Définir des espaces désignés, tels que les aires protégées (notamment les aires relevant des catégories V et VI définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature), ou les élargir, et adopter d'autres mesures efficaces pour la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la préservation des services écosystémiques associés dans une zone donnée, y compris les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et les sites reconnus d'où proviennent les produits dont la qualité est liée à l'origine géographique (par exemple, les produits d'indication géographique).

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 3: CADRES INSTITUTIONNELS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Introduction

Dans les pays en développement en particulier, la croissance de la demande en matière de production alimentaire donne lieu à une évolution structurelle rapide dans les divers secteurs intéressant l'agriculture, souvent liée à des changements d'affectation des terres ainsi qu'à la dégradation et à la fragmentation des habitats. Des politiques et des cadres de gestion appropriés, y compris des plans d'aménagement du territoire, sont essentiels pour assurer la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et préserver les services écosystémiques que celle-ci procure, favoriser une production durable et améliorer la santé et le bien-être humain.

Le renforcement des capacités nationales en matière de planification doit s'accompagner d'une action plus résolue visant à sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'encourager les investissements dans la gestion durable de cette biodiversité. Jusqu'à présent, le développement du secteur de l'agriculture a été centré le plus souvent sur la promotion de programmes d'intensification dépendant d'apports extérieurs, alors qu'il faudrait plutôt chercher à améliorer la gestion de la biodiversité associée afin de favoriser la fourniture de services écosystémiques de régulation et de soutien.

Comme indiqué plus haut, au titre du domaine d'action prioritaire 1, l'un des principaux obstacles à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est l'absence de données suffisantes sur les caractéristiques des écosystèmes, ainsi qu'une connaissance limitée des fonctions et services écosystémiques, en particulier des rôles que joue cette biodiversité dans ce contexte.

Tel qu'indiqué dans l'énoncé du domaine d'action prioritaire 2, d'autres difficultés sont liées à des faiblesses au niveau des cadres juridiques, politiques et institutionnels. Les services écosystémiques de régulation et de soutien, ainsi que la conservation de la biodiversité associée qui les procure, ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques sectorielles (pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que d'autres secteurs). D'ordinaire, les cadres de politique générale relatifs à la biodiversité accordent peu d'attention à la biodiversité associée. Là où des politiques et des lois pertinentes ont été élaborées, la mise en œuvre de ces instruments est souvent inadéquate. Le manque de concertation entre les décideurs, aux niveaux national ou régional, et les parties prenantes locales conduit à une déconnexion entre les niveaux politique et opérationnel.

Dans tous les secteurs agricoles, les producteurs sont tributaires de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. En dépit de leur importance pour la gestion de cette biodiversité, les petits producteurs autochtones, y compris les femmes, sont souvent marginalisés et exclus des processus décisionnels qui influent sur leurs systèmes de production. La plupart des organisations de producteurs et des organisations communautaires exercent une fonction importante, d'une part en contribuant concrètement à la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et d'autre part en préconisant des politiques ou des stratégies de commercialisation propres à renforcer le rôle des petits producteurs en tant que dépositaires de cette biodiversité.

De nombreux petits producteurs tirent leurs moyens d'existence de l'exploitation des ressources communes. Il est important que les politiques sociales et économiques visent à assurer l'équité envers les populations rurales afin que celles-ci puissent renforcer leur capacité de production de manière durable et fournir ainsi des biens et des services en quantité croissante et de meilleure qualité, contribuant au développement des économies nationales. Il s'agit en particulier des services écosystémiques de régulation et de soutien nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau et de l'air et la santé des sols, ressources pour lesquelles il n'existe aucun marché dans de nombreux pays.

Les outils d'évaluation économique peuvent permettre de rendre plus visibles les coûts et les avantages cachés de la biodiversité, y compris de la perte de biodiversité, en faisant prendre conscience de la nécessité de préserver ce patrimoine et en favorisant la mise en place de politiques de

conservation et de mécanismes d'incitation plus efficaces. Cependant, il est souvent difficile de quantifier la valeur des services écosystémiques et de la biodiversité dans la mesure où la collecte de données est une opération compliquée et onéreuse, où les processus écologiques en jeu sont complexes et où il existe des différences géographiques et culturelles quant à la façon dont la biodiversité et les avantages que celle-ci procure sont perçus. Un certain nombre de rapports nationaux mettent en avant l'importance des évaluations, soulignant par ailleurs que les lacunes en matière de connaissances sont encore considérables.

Dans bien des pays, le marché des produits certifiés comme ayant des propriétés bénéfiques pour la santé devrait se développer, de même que celui des produits conformes aux normes environnementales ou sociales. La demande croissante des consommateurs offre aux producteurs la possibilité de concilier la création de revenus et une production respectueuse de la biodiversité. Une proportion accrue de produits à forte valeur ajoutée, renvoyant à des pratiques de production tenant compte de la biodiversité, peut contribuer à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. L'identité culturelle, qui s'exprime souvent en termes de préférences alimentaires, peut servir de point de départ pour favoriser une prise de conscience croissante de la valeur de cette biodiversité, y compris pour les petits producteurs et les communautés encore marginalisées.

Les mesures d'incitation en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture peuvent prendre de nombreuses formes et émaner de sources diverses: programmes publics, investissements du secteur privé ou initiatives de la société civile. Ces mesures font encore souvent défaut et lorsqu'elles existent, leur efficacité est parfois compromise par un manque de coordination au moment de leur mise en œuvre. L'inscription d'un ensemble de mesures d'incitation au sein d'un dispositif intégré peut permettre de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Comme indiqué au titre du domaine d'action prioritaire 2, les difficultés tiennent aussi à une collaboration et une coordination insuffisantes entre les parties prenantes. La coordination dans les divers secteurs intéressant l'agriculture et dans d'autres secteurs, en particulier au niveau politique, est généralement faible. À cet égard, on constate notamment l'absence de liens adéquats entre les ministères, entre les chercheurs et les décideurs ainsi qu'entre les décideurs et les parties prenantes au niveau du système de production et au niveau communautaire. La gestion, la conservation et l'utilisation durable intégrées de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture transcendent les limites organisationnelles et administratives conventionnelles entre les secteurs, aux niveaux national, régional et international.

Dans un contexte en évolution rapide, caractérisé par une privatisation croissante, la planification au niveau national devra permettre d'assurer la fourniture à long terme de biens publics, y compris le maintien de la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier la qualité de l'air, la sécurité des approvisionnements en eau et la santé humaine, ce qui exigera inévitablement des compromis entre les différents objectifs stratégiques nationaux. Des politiques sectorielles à court et à long terme, s'inscrivant dans le cadre d'une planification intersectorielle élargie aux fins de la réalisation des ODD, doivent être mises en place.

Priorité 3.1 Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation

Objet

La recherche, l'éducation et la formation, à tous les niveaux, sont des moyens essentiels et largement reconnus comme tels pour promouvoir la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Tel qu'énoncé dans le cadre des deux domaines d'action prioritaires précédents, cette biodiversité, qui apporte une contribution essentielle à l'alimentation et à l'agriculture, ainsi que les nombreux éléments dont elle est composée, les services écosystémiques qu'elle procure et les incidences de divers facteurs et des pratiques et approches de gestion mises en place, doivent néanmoins être mieux connus afin d'éclairer la prise de décision.

Dans de nombreux pays en développement en particulier, le manque de capacités humaines et de ressources financières constitue un obstacle majeur à la mise en place des institutions nécessaires et à la planification et la mise en œuvre d'une approche stratégique pour la gestion, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Pour cette raison, en vue de réaliser ces objectifs, nombre de pays devront accorder une attention particulière à la mise en place des institutions compétentes et à leur renforcement, à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques appropriées et de cadres réglementaires efficaces et à la création d'une base solide de compétences multiples, en particulier en matière de taxonomie et dans le cadre des sciences citoyennes⁸.

L'éducation et la formation sont des moyens essentiels pour renforcer les capacités de manière durable dans tous les domaines prioritaires. Il faut aussi améliorer la recherche, aux niveaux national et international, et cela pour tous les aspects de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Dans ce contexte, la contribution de la recherche agricole, dans le cadre des Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) et des réseaux de recherche sur la biodiversité associée, par exemple, est cruciale.

[Éventuelles] Mesures à prendre

Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

3.1.1 Promouvoir la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, afin de faire mieux connaître le rôle et l'importance des RGAA, et renforcer les capacités de recherche, d'éducation et de formation au service de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources, le cas échéant.

Biodiversité associée et services écosystémiques

3.1.2 Faire prendre conscience, au niveau national, de l'importance que revêtent la biodiversité associée et les services écosystémiques, ainsi que de la nécessité d'en assurer la conservation et l'utilisation durable, en sensibilisant les cultivateurs, les éleveurs, les pêcheurs, les habitants de la forêt, le grand public, les donateurs, les décideurs, le secteur privé, les consommateurs, les enfants, les jeunes et les médias.

3.1.3 Mener, aux niveaux régional et international, des campagnes de sensibilisation visant à faire mieux comprendre l'importance que revêtent la biodiversité associée et les services écosystémiques qu'elle procure, ainsi que la nécessité d'en assurer la conservation et l'utilisation durable, en vue de renforcer l'appui que fournissent les pouvoirs publics, les institutions et autres parties prenantes concernées.

3.1.4 Renforcer les capacités en matière de recherche concernant la biodiversité associée et les services écosystémiques et encourager la création d'équipes de recherche multidisciplinaires. Promouvoir de nouveaux moyens de renforcement des capacités, notamment le recours aux technologies de l'information et des communications.

3.1.5 Renforcer la coopération et créer des synergies dans le domaine de la recherche sur la biodiversité associée et les services écosystémiques ainsi que d'autres éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et améliorer la communication des résultats des travaux de recherche aux producteurs et aux décideurs.

Approches intégrées

3.1.6 Renforcer l'enseignement de la taxonomie, de la science du sol, de l'écologie, de la biologie des systèmes et autres sujets intersectoriels intéressant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans les universités, les écoles et les centres de formation professionnelle et non structurée, en l'adaptant aux différentes parties prenantes, y compris les scientifiques amateurs.

3.1.7 Inscrire les questions relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les programmes d'éducation et de formation afin de promouvoir l'acquisition de compétences interdisciplinaires de la part des praticiens.

⁸ On entend ici par «sciences citoyennes» la collecte de données relatives à la biodiversité par le grand public.

3.1.8 Promouvoir les possibilités d'éducation et de formation continues qui s'offrent aux cultivateurs, aux pêcheurs, aux éleveurs et aux habitants de la forêt, en particulier dans le cadre des écoles pratiques d'agriculture et des programmes de vulgarisation à l'intention des groupements de producteurs ou par l'intermédiaire des organisations communautaires, en vue d'améliorer l'utilisation durable et la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques qu'elle procure.

3.1.9 Renforcer les cadres de politique générale relatifs à la recherche afin de soutenir les activités de recherche de longue durée, et accroître les ressources humaines, matérielles et financières disponibles à cette fin.

3.1.10 Promouvoir l'éducation et la recherche dans le domaine de la biodiversité, et cela par des mesures d'incitation diverses (par exemple, en assurant une meilleure reconnaissance moyennant une rémunération adéquate et en fournissant les infrastructures nécessaires, en particulier des laboratoires, ainsi qu'un appui logistique).

Priorité 3.2 Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs

Objet

Les cadres juridiques et politiques sont essentiels pour une gestion efficace de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, mais leur définition ou leur mise en œuvre laissent encore souvent à désirer. Il est cependant difficile de les améliorer, dans la mesure où de nombreuses parties prenantes sont concernées et où les intérêts en jeu sont multiples, et du fait que les dispositions mises en place doivent tenir compte des nouveaux enjeux liés à la gestion de cette biodiversité. Par ailleurs, les lois et les politiques qui dépassent le cadre de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture mais ont des effets indirects ou involontaires sur celle-ci, sont souvent méconnues. S'agissant plus particulièrement de la biodiversité associée et des services écosystémiques, les principaux obstacles à l'élaboration de politiques et de lois adaptées tiennent à une mauvaise coordination entre le secteur de l'alimentation et l'agriculture et celui de la conservation de la nature, ainsi qu'au fait que les décideurs n'ont qu'une connaissance limitée des divers éléments de la biodiversité et de leur importance pour l'alimentation et l'agriculture.

L'importance d'une évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques est largement reconnue. Cependant, la prise en compte des résultats des évaluations au niveau des systèmes de comptabilité nationale ou dans le cadre de mesures de protection sociale de plus grande envergure demeure limitée. Les données issues des évaluations pourraient jouer un rôle plus important, notamment aux fins de l'élaboration de stratégies de conservation et de programmes de recherche. Dans l'ensemble, les efforts d'évaluation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des services écosystémiques qu'elle procure doivent encore combler d'importantes lacunes en matière de connaissances, concernant notamment les ressources génétiques microbiennes, les pollinisateurs sauvages et les plantes médicinales sauvages.

S'agissant de l'utilisation de programmes d'incitation, les pays tendent souvent à privilégier des dispositifs individuels plutôt que des approches fondées sur des mesures d'incitation multiples. Les programmes publics individuels, les investissements du secteur privé ou les initiatives de la société civile peuvent fournir des incitations liées à leurs finalités spécifiques, mais un ensemble coordonné de mesures peut avoir une incidence bien plus forte en termes de résultats au niveau de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi les défis liés à la mise en place de programmes d'incitation multiple, on peut indiquer la nécessité de disposer d'un cadre favorable propre à assurer le niveau de coordination voulu entre les institutions et à différentes échelles (internationale, nationale et infranationale), la nécessité de collaborer avec le secteur privé et de promouvoir des investissements responsables ainsi que la nécessité d'un dialogue intersectoriel, entre le secteur de l'environnement, celui de la production alimentaire et agricole et d'autres secteurs au sein du système alimentaire. Dans l'ensemble, il faut aussi que les mécanismes d'incitation fassent l'objet d'études plus approfondies et d'un relevé plus précis.

[Éventuelles] Mesures à prendre*Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

3.2.1 Promouvoir la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux en vue de renforcer les institutions et les cadres de politique générale applicables aux RGAA, le cas échéant.

Approches intégrées

3.2.2 Élaborer des politiques et programmes intersectoriels cohérents pour la gestion, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national et régional, qui s'appliquent aux différents secteurs des RGAA, aux services écosystémiques, à la biodiversité associée et aux aliments issus de la faune et de la flore sauvages et mettent en place des systèmes ou des mécanismes propres à fournir un soutien intégré et multisectoriel.

3.2.3 Adapter les lois ou les politiques existantes, ou en élaborer de nouvelles, afin de faire face aux facteurs de changement qui affectent de manière négative la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques associés.

3.2.4 Inscrire la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les politiques, stratégies et programmes nationaux existants relatifs à la biodiversité (tels que les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité) et dans ceux qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur cette biodiversité, par exemple en mettant en place des groupes de travail intersectoriels (interministériels) et à parties prenantes multiples (en tenant compte des initiatives existantes, selon qu'il convient).

3.2.5 Encourager les organismes internationaux compétents à tenir compte de l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des services écosystémiques qu'elle procure, lors de la révision des accords mondiaux sur la biodiversité.

3.2.6 Recenser et examiner les mesures législatives, administratives et politiques qui s'appliquent à la gestion, la conservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (y compris l'échange de ressources et l'accès à celles-ci), en particulier leur mise en œuvre et l'ampleur de leurs effets (négatifs ou positifs) sur l'utilisation durable de cette biodiversité. Lorsque des lacunes sont mises en évidence, renforcer ces mesures ou en élaborer de nouvelles, le cas échéant.

3.2.7 Élaborer des méthodes et outils d'évaluation applicables à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux services écosystémiques et les normaliser.

3.2.8 Évaluer, y compris au moyen d'évaluations participatives, les valeurs d'usage et de non-usage de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier des services écosystémiques, de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages, en tenant compte des informations et des évaluations disponibles, dans la mesure du possible.

3.2.9 Recueillir des informations sur les mécanismes d'incitation visant à améliorer la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et en faire un relevé, s'agissant en particulier des dispositifs mis en place dans le secteur de l'environnement et celui de l'alimentation et de l'agriculture et par les différentes parties prenantes (secteurs public, non gouvernemental et privé).

3.2.10 Renforcer ou mettre en place des politiques, stratégies et cadres nationaux qui aident les producteurs et autres acteurs de la chaîne de valeur, y compris au moyen de mesures d'incitation, à mettre en application des pratiques favorables au maintien et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des services écosystémiques, en particulier dans le cadre des systèmes de production autochtones et locaux. Dans ce contexte, parmi les mesures d'incitation et d'appui envisageables figurent la fourniture de services de vulgarisation, l'offre de microcrédits aux femmes des zones rurales, un accès satisfaisant aux ressources naturelles et au marché, la résolution des questions liées aux régimes fonciers, la reconnaissance des pratiques et valeurs culturelles et la valorisation des produits spécialisés.

3.2.11 Renforcer les cadres institutionnels et de politique générale afin d'assurer la prise en compte des résultats des études d'évaluation dans les mécanismes d'incitation et les stratégies de conservation.

3.2.12 Améliorer la coordination entre le secteur de l'environnement et celui de l'alimentation et de l'agriculture et entre les différentes parties prenantes (secteurs public, non gouvernemental et privé) aux fins de la gestion des mécanismes d'incitation.

3.2.13 Renforcer la coopération entre les différents acteurs de la chaîne de valeur et, s'il y a lieu, promouvoir les filières courtes et la diversification des infrastructures de vente au détail afin de resserrer les liens entre les agriculteurs, les marchés et les consommateurs.

3.2.14 Sensibiliser les consommateurs, notamment en favorisant des modes de commercialisation qui les encouragent à effectuer des achats responsables et durables.

3.2.15 Renforcer davantage les marchés et les chaînes de valeur pour les produits issus de systèmes de production qui favorisent le maintien et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (en misant, par exemple, sur l'étiquetage, la certification, la traçabilité, la dénomination d'origine, l'identification géographique, l'appellation commerciale, la gastronomie et le tourisme) et promouvoir l'utilisation des produits alimentaires locaux et traditionnels afin d'améliorer la nutrition et la santé.

Priorité 3.3 Coopération et financement

Objet

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture transcende les limites conventionnelles entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi qu'entre l'alimentation et l'agriculture et la conservation de la nature. Favoriser la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité exige souvent la mise en œuvre de mesures à grande échelle (au niveau des bassins versants ou le long des routes migratoires, par exemple), faisant intervenir un grand nombre de parties prenantes. L'aire de répartition géographique des espèces appartenant à la biodiversité associée dépasse souvent les frontières nationales. Les défis mondiaux qui se posent, tels que le changement climatique et les menaces liées aux maladies émergentes, appellent des réponses au niveau mondial. L'évaluation, le suivi et la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture exigent donc une coopération multipartite, intersectorielle et internationale.

Une coopération s'impose au niveau national et entre les pays en vue de renforcer les réseaux nationaux et régionaux. Les réseaux jouent un rôle important en facilitant la mise en relation des parties prenantes et en contribuant aux activités de recherche et au renforcement des institutions et des capacités. Dans les pays où ils sont déjà bien développés, les réseaux bénéficient de l'appui actif des organisations non gouvernementales, y compris celles du secteur de l'environnement, et des consommateurs. Les points focaux nationaux chargés de l'élaboration de rapports nationaux sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture pourraient devenir des acteurs clés du changement, par l'intermédiaire desquels des réseaux pour la gestion de cette biodiversité pourront être créés et soutenus.

De nombreuses initiatives de collaboration, aux niveaux régional et international, visent à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques (ressources phytogénétiques et zoogénétiques, et ressources génétiques forestières et aquatiques). Un certain nombre d'organismes et de partenariats sous-régionaux, régionaux et internationaux contribuent à la gestion d'éléments spécifiques de la biodiversité associée, notamment dans le cadre de projets visant les pollinisateurs, les agents de lutte biologique ou encore les collections *ex situ*, alors qu'en ce qui concerne la gestion de la biodiversité associée ou le rôle que celle-ci joue dans la fourniture de services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture, les efforts mis en œuvre sont bien plus limités.

Outre les défaillances qui existent en termes de volonté politique ou de gouvernance, ainsi qu'en matière de capacités, de sensibilisation, de connaissances et de coopération, le manque de ressources financières constitue l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre effective de toutes les mesures définies dans le cadre des trois domaines d'action prioritaires pour la conservation et l'utilisation durable des divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

[Éventuelles] Mesures à prendre*Coopération*

3.3.1 Recenser les institutions compétentes et en énoncer les objectifs, afin de mettre en place des mécanismes de coordination en vue de l'établissement, par exemple, d'un comité de pilotage national chargé de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le but de renforcer la collaboration entre les institutions concernées, de créer des synergies et de coordonner la mise en œuvre de leurs activités respectives.

3.3.2 Renforcer la coopération multipartite entre les producteurs, les chercheurs, les consommateurs et les décideurs, dans les secteurs agricoles ainsi qu'entre l'agriculture et d'autres secteurs, afin de réduire le décalage entre les politiques et la réalité sur le terrain.

3.3.3 Établir de nouveaux réseaux nationaux, régionaux ou mondiaux permettant de mettre en relation les scientifiques et les chercheurs et d'améliorer ainsi l'échange d'informations, et promouvoir ceux qui sont déjà en place.

3.3.4 Renforcer la coopération internationale en vue d'intégrer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les secteurs agricoles et au-delà.

3.3.5 Veiller à ce que, dans le cadre des divers domaines d'action prioritaires et des mesures à prendre, le cas échéant, une attention particulière soit accordée à l'agriculture paysanne durable et au rôle que jouent les femmes en tant que détentrices de savoirs concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

Financement

3.3.6 Étudier les possibilités de mise en place, si possible, de mécanismes de collecte de fonds et de plans d'investissement intégrés, en faveur de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques, ainsi que pour l'évaluation et le suivi, l'utilisation durable et la conservation *in situ* et *ex situ* de cette biodiversité.

3.3.7 Déterminer les possibilités d'utilisation efficace des ressources, par exemple en favorisant les synergies et la coopération entre les projets aux niveaux national et régional.

3.3.8 Soutenir les stratégies de financement pour les plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission et la mise en œuvre de son programme de travail pluriannuel.

APPENDICE 1

Tableau 1. Concepts utilisés dans le présent document.

| | | | |
|--|--|--|--|
| Biodiversité | | La diversité biologique (souvent appelée biodiversité) est définie à l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) comme étant la «variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes» ⁹ . | |
| Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture | | La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est une sous-catégorie de la biodiversité correspondant, aux fins du rapport sur <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> , à «la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles alimentaires et non alimentaires». Les systèmes de production concernés sont ceux qui intéressent les secteurs de la culture, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture. | |
| Éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture | | La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture englobe les ressources phytogénétiques, les ressources zoogénétiques et les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, les ressources génétiques forestières, les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés, ainsi que la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages. | |
| | Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture | Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture | Par ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture on entend tout matériel génétique d'origine végétale présentant un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture. ¹⁰ Ces ressources comprennent les variétés paysannes ou variétés locales cultivées dans les exploitations agricoles, les variétés améliorées, le matériel végétal des programmes d'amélioration des cultures, les échantillons conservés dans les banques de gènes (c'est-à-dire les collections <i>ex situ</i>), les plantes sauvages apparentées et les plantes sauvages récoltées à des fins alimentaires. |
| | | Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture | Les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont des ressources génétiques d'origine animale utilisées ou pouvant être utilisées à des fins alimentaires ou agricoles ¹¹ . Conformément au champ d'application des évaluations mondiales déjà réalisées ¹² , dans le présent document ce terme désigne les ressources génétiques des |

⁹ CDB. 1992. *Convention sur la diversité biologique*. Montréal (Canada), Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

¹⁰ FAO. 2010. *Le Deuxième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/014/i1500f/i1500f.pdf>).

¹¹ FAO. 2007. *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-a1260f.pdf>); FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/010/a1404f/a1404f00.htm>).

¹² FAO. 2007. *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-a1260f.pdf>); FAO. 2015. *Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i4787e.pdf>)

| | | |
|--|--|---|
| | | espèces aviaires et de mammifères domestiquées intéressant l'alimentation et l'agriculture. |
| | Ressources génétiques forestières | Par ressources génétiques forestières on entend le matériel transmissible au sein des espèces d'arbres et de plantes ligneuses ou entre ces espèces, ayant une valeur économique, environnementale, scientifique ou sociale effective ou potentielle. ¹³ |
| | Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture | Les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture sont les ressources génétiques des espèces animales et végétales aquatiques qui sont utilisées ou peuvent être utilisées dans la pêche ou l'aquaculture, ainsi que la biodiversité des écosystèmes associés qui les soutiennent. L'évaluation mondiale qui est en cours de réalisation en vue du prochain <i>Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'aquaculture du monde</i> porte sur les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales ¹⁴ . |
| | Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture | Les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture constituent un élément essentiel de la biodiversité associée. Parmi ces ressources figurent notamment les pollinisateurs (en particulier les abeilles), les micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants, la transformation des aliments et les processus agro-industriels, les agents de lutte biologique ainsi que les micro-organismes des sols et les invertébrés. ¹⁵ |
| | Biodiversité associée | <p>La biodiversité associée est une sous-catégorie de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, regroupant principalement les espèces non domestiquées. Font exception, notamment, l'abeille domestique, d'autres espèces pollinisatrices et divers agents de lutte biologique (ennemis naturels utilisés pour lutter contre les espèces nuisibles) élevés en captivité. S'agissant des services écosystémiques (voir ci-après), la biodiversité associée est essentielle à la fourniture de services de soutien et de régulation. Les espèces appartenant à la biodiversité associée peuvent également constituer une source directe de produits alimentaires ou autres (de par les services écosystémiques qu'elles procurent) ou avoir une importance d'ordre culturel (fourniture de services culturels).</p> <p>Il s'agit sans doute d'un concept plus connu dans le secteur de l'agriculture, où la notion de biodiversité des plantes cultivées domestiquées se distingue de celle de «biodiversité associée aux cultures» – c'est-à-dire de l'éventail des autres espèces présentes dans le système de production et autour de celui-ci, qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus écosystémiques. On peut indiquer par exemple les pollinisateurs, les prédateurs des organismes nuisibles des cultures, la végétation des haies et des bordures de champs ainsi que les invertébrés et les micro-organismes du sol qui en préservent la fertilité. Outre les espèces bénéfiques telles que les pollinisateurs, la biodiversité associée aux cultures comprend aussi les différentes espèces qui portent préjudice à la production végétale comme les mauvaises herbes ou les organismes nuisibles.</p> |

¹³ FAO. 2014. *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*. Rome (disponible à l'adresse http://www.fao.org/3/a-i3827f.pdf?utm_source=publication&utm_medium=qr&utm_campaign=sofgr14).

¹⁴ FAO, à paraître. *Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome.

¹⁵ CGRFA16/17/Report/Rev.1, paragraphe 79.

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>Dans le cadre d'un système d'élevage, par exemple, les animaux domestiqués se distinguent des espèces de la biodiversité associée telles que les plantes de parcours, les communautés de micro-organismes et d'invertébrés associées à ces plantes et au sol et les micro-organismes que l'on trouve dans le système digestif des animaux. Dans un écosystème forestier, les arbres sont entourés d'une multitude de plantes, d'animaux et de micro-organismes qui contribuent de diverses manières au fonctionnement de l'écosystème. Dans le secteur de la pêche de capture, les espèces visées dépendent d'un ensemble d'animaux, de végétaux et de micro-organismes qui constituent une source de nourriture et fournissent des services en purifiant l'eau et en éliminant les déchets. Elles profitent de l'oxygène que produisent les plantes aquatiques et bénéficient de la protection que leur fournissent les habitats tels que les forêts de kelp, les prairies sous-marines et les récifs coralliens. Certaines espèces en hébergent d'autres. Dans les systèmes de production extensifs ou dans le secteur de la pêche fondée sur l'élevage, les espèces aquatiques interagissent aussi avec ces divers éléments de la biodiversité associée. De même, les espèces élevées dans les bassins d'aquaculture bénéficient des services que fournissent la flore et la faune qui les entourent, en particulier concernant la purification de l'eau et le cycle des nutriments.</p> <p>La gestion de la biodiversité associée comporte un ensemble de mesures d'intensité diverse. De nombreux éléments de la biodiversité associée ne sont pas gérés, de manière intentionnelle, dans l'objectif de renforcer leur rôle dans la fourniture de services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture (ni ne font uniquement l'objet de mesures générales visant des écosystèmes entiers). Dans d'autres cas, dans les systèmes de production et autour de ceux-ci, la gestion des habitats a pour but délibéré de favoriser la présence d'espèces appartenant à la biodiversité associée et de renforcer ainsi les services écosystémiques qu'ils fournissent (par exemple, la gestion des haies et des bordures de champs au profit des pollinisateurs). Dans d'autres cas encore, les espèces appartenant à la biodiversité associée sont volontairement introduites dans les systèmes de production (introduction d'agents de lutte biologique pour s'attaquer aux organismes nuisibles, ou de micro-organismes du sol pour améliorer la nutrition des végétaux, par exemple).</p> |
| | Aliments issus de la faune et de la flore sauvages | <p>Les aliments issus de la faune et de la flore sauvages sont des denrées alimentaires issues d'espèces non domestiquées. Ils peuvent être récoltés (cueillis ou chassés) au sein des systèmes de production alimentaire et agricole ou dans les écosystèmes naturels ou semi-naturels. Le groupe des espèces qui fournissent ces aliments coïncide, à des degrés divers, avec les catégories sectorielles de ressources génétiques définies plus haut. Dans le secteur aquatique, la production provient pour la plupart d'aliments issus de la faune et de la flore sauvages et dans nombre d'installations aquacoles les stocks sauvages sont utilisés pour la reproduction ou pour le développement larvaire. Les pêches de capture sont probablement le meilleur exemple de l'utilisation humaine d'aliments issus de la faune sauvage.</p> |
| | Services écosystémiques | <p>Les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture fournissent des services écosystémiques. Les services écosystémiques sont les bénéfices que les humains</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>tirent des écosystèmes.¹⁶ L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire a permis de recenser quatre catégories de services écosystémiques: les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services de soutien et les services culturels. Les «services d'approvisionnement» sont les produits qui sont obtenus à partir des écosystèmes, c'est-à-dire des aliments et des matières premières de toutes sortes. Les «services de régulation» sont les bénéfices tirés de la régulation des processus écosystémiques. On peut citer, par exemple, la régulation du climat, de la qualité de l'air et de l'eau, des maladies et des catastrophes naturelles. Les «services culturels» sont les bénéfices intangibles que les personnes tirent des écosystèmes: enrichissement spirituel, développement cognitif, réflexion, loisirs et expériences esthétiques. Les «services de soutien» sont les services nécessaires à la production de tous les autres services écosystémiques, tels que la photosynthèse et le cycle des nutriments. Ils se caractérisent par le fait qu'ils ont un effet moins direct sur le bien-être humain.</p> |
|--|--|

¹⁶ Évaluation des écosystèmes pour le millénaire. 2005. *Ecosystems and human well-being: synthesis*. Washington DC, Island Press.